

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ALL CLEAN 10 L – 25 L

Code: H100050 – H100055

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal: Utilisation industrielle.

Spec. d'usage industriel/professionnel: Industriel.

Fonction ou catégorie d'utilisation: Agents détergents/lavants et additifs.

Descripteurs d'utilisation: SU3, PC35, PROC5, ERC2

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16.

Utilisations déconseillées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TEL : +32 (0)9 282 43 61
FAX : +32 (0)9 337 04 96
HOMEPAGE: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP):



GHS07

Mention d'avertissement (CLP): Attention.

Mentions de danger (CLP):

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium gluconate	N° CAS: 527-07-1 N° CE: 208-407-7	5 – 15	Non classé
Vetalcohol C8-C10 glucoside	N° CAS: --- N° CE: 500-220-1 N° REACH: 01-2119488530-36	5 – 15	Eye Dam. 1, H318
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	N° CAS: 112-34-5 N° CE: 203-961-6 N° Index: 603-096-00-8 N° REACH: 01-2119475104-44	1 – 5	Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau: Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire: Irritation des yeux.

Symptômes/ effets après ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation du tube digestif supérieur (voies respiratoires, œsophage).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée, poudre.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Non inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Aucun(es) dans des conditions normales.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie: Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence: Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Équipement de protection: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage).

Produits incompatibles: Acides forts.

Matières incompatibles: Aucun(es) dans des conditions normales.

Température de stockage: >5°C

Lieu de stockage: Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques:

2-(2-butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
OEL TWA	67,5 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	10 ppm
OEL STEL	101,2 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	15 ppm
Duitsland – Beroepsmatige blootstellingslimieten (TRGS 900)	
Nom local	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol
AGW (OEL TWA) [1]	67 mg/m ³
AGW (OEL TWA) [2]	10 ppm
Opmerking	EU, DFG, Y, 11

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-(2-Butossietossi)etanol
OEL TWA	67,5 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	10 ppm
OEL STEL	101,2 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	15 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol
TGG-8u (OEL TWA)	50 mg/m ³
TGG-15min (OEL STEL)	100 mg/m ³
Remarque	H
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-(2-Butoxiétoxi) etanol (Dietilenglicol monobutiléter)
VLA-ED (OEL TWA) [1]	67,5 mg/m ³
VLA-ED (OEL TWA) [2]	10 ppm
VLA-EC (OEL STEL)	101,2 mg/m ³
VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	15 ppm
Remarque	(2007), VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país.), r (Esta sustancia tiene establecidas restricciones a la fabricación, la comercialización o el uso en los términos especificados en el "Reglamento (CE) nº 1907/2006 sobre Registro, Evaluación, Autorización y Restricción de sustancias y preparados químicos" (REACH) de 18 de diciembre de 2006 (DOUE L 369 de 30 de diciembre de 2006). Las restricciones de una sustancia pueden aplicarse a todos los usos o sólo a usos concretos. El anexo XVII del Reglamento REACH contiene la lista de todas las sustancias restringidas y especifica los usos que se han restringido.)

Procédures de suivi recommandées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contaminants atmosphériques formés: Pas d'informations complémentaires disponibles.

DNEL et PNEC: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Bande de contrôle: Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire: Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains: Des gants de protection.

Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

Protection contre les risques thermiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Liquide.
Couleur:	Jaune clair.
Apparence:	Limpide.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Pas disponible.
Point de fusion:	Pas disponible.
Point de congélation:	Pas disponible.
Point d'ébullition:	Pas disponible.
Inflammabilité:	Non applicable.
Limites d'explosivité:	Pas disponible.
Limite inférieure d'explosion:	Pas disponible.
Limite supérieure d'explosion:	Pas disponible.
Point d'éclair:	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible.
Température de décomposition:	Pas disponible.
pH:	13 – 13,5
Concentration de la solution de pH:	100%
Viscosité, cinématique:	Pas disponible.
Solubilité:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):	Pas disponible.
Pression de vapeur:	Pas disponible.
Pression de vapeur à 50°C:	Pas disponible.
Masse volumique:	1,01 – 1,11 g/m ³
Densité relative:	Pas disponible.
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Pas disponible.
Caractéristiques d'une particule:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres caractéristiques de sécurité: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Réagit violemment au contact d'acides forts.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée): Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation): Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée. pH: 13 – 13,5.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 13 – 13,5.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé.

Cancérogénicité: Non classé.

Vetalcohol C8-C10 glucoside (---

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)

1000 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction: Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique): Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée): Non classé.

Danger par aspiration: Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ecologie - général: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (chronique): Non classé.

Vetalcool C8-C10 glucoside (---	
CL50 – Poisson [1]	100 – 126 Danio rerio - OCDE 203
CE50 – Crustacés [1]	> 100 mg/l Daphnia magna - OCDE 202
CEr50 algues	27 – 37 mg/l Desmodesmus subspicatus

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Les tensio-actifs contenus sont biodégradables. Le produit est biodégradable.

Biodégradation: > 90 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vetalcool C8-C10 glucoside (---	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 1,77

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets): Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1 Numéro ONU

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

IATA: Non applicable.

ADN: Non applicable.

RID: Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR): Non applicable.

Désignation officielle de transport (IMDG): Non applicable.

Désignation officielle de transport (IATA): Non applicable.

Désignation officielle de transport (ADN): Non applicable.

Désignation officielle de transport (RID): Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

IATA: Non applicable.

ADN: Non applicable.

RID: Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

IATA: Non applicable.

ADN: Non applicable.

RID: Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Non.

Polluant marin: Non.

Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre: Non applicable.

Transport maritime: Non applicable.

Transport aérien: Non applicable.

Transport par voie fluviale: Non applicable.

Transport ferroviaire: Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction):

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
55.	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).

Liste candidate REACH (SVHC): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009): Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Directives nationales

Allemagne

Restrictions professionnelles: Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG). Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK): WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.BImSchV): Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV).

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen: Aucun des composants n'est listé.

SZW-lijst van mutagene stoffen: Aucun des composants n'est listé.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding: Aucun des composants n'est listé.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid: Aucun des composants n'est listé.

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling: Aucun des composants n'est listé.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 19/07/2023

ALL CLEAN 10 L – 25 L

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H et EUH :

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet des descripteurs d'utilisation:

ERC2: Formulation de préparations.

PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants).

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants).

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels.

Abréviations et acronymes:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH).

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic.

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative.

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

